

DETR

7 Maires de communes éligibles dont la population ne dépasse pas 20 000 habitants :

- Pierrette Menal, Maire de Roques
- Michel Baylac, Maire de Roquelaure
- Max Balas, Maire de Tachaires
- Pierrette Luche, Maire de Castin
- Michel Gabas, Maire d'Eauze
- Jean-François Daubian, Maire de Sadeillan
- Cyril Cotona, Maire de Ladevèze Rivière

8 Présidents d'EPCI à fiscalité propre dont la population ne dépasse pas 60 000 habitants

- Philippe Beyries, Président de la communauté de communes du Grand Armagnac
- Céline Salles, Présidente de la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne
- Hervé Lefebvre, Président de la communauté de communes du Savès
- Vincent Gouanelle, Président de la communauté de communes du Bas Armagnac
- Pascal Mercier, Président de la communauté d'agglomération Grand Auch
- Xavier Ballenghien, Président de la communauté de communes de La Lomagne Gersoise
- Michel Petit, Président de la communauté de communes Armagnac Adour
- François Rivière, Président de la communauté de communes Val de Gers